

02A-212002760-20160718-DELIB1628-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2016



Commune de Serra di Ferru
Cumuna di Sarra di Farru

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mars 2016

Présidence : Monsieur Antoine GIORGI

Afférents au Conseil Municipal	Nombre de membres	
	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	9

Date de la convocation
15 mars 2016

N° 16/28

Objet : Avenant au marché de travaux de surélévation de la cour de l'école et de création d'un parc

L'an deux mil seize, le 26 mars, à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune de Serra di Ferru s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Marie-Pierre BARTOLI.

Présents : Monsieur Jean ALFONSI, Monsieur Dominique BARTOLI, Madame Martine CHIARELLI, Monsieur Antoine GIORGI, Monsieur Jérôme LEONETTI, Ilana PERETTI, Monsieur Jean-Baptiste SANTONI, Monsieur Martin VALENTINI

Absent ou excusé : Monsieur Olivier BURESI, Madame Coralie MANCINI

Pouvoirs : Madame Marie-Pierre BARTOLI a donné pouvoir à Monsieur Antoine GIORGI

Secrétaire : Monsieur Jean ALFONSI

Les travaux de surélévation de la cour de l'école et de création d'un parc ont fait l'objet d'un marché attribué au groupement BASI BTP, pour un montant de 191 097.00 € HT.

La réalisation des travaux a fait apparaître la nécessité de compléter ce marché par un avenant concernant :

- Les murs en pierres sèches prévues initialement qui ont été remplacés par des murs en bloc béton armé pour mieux stabiliser les talus et drainer les eaux pluviales ;
- Les clôtures, y compris portail et portillon prévus initialement en fer forgé qui ont été remplacées par de l'aluminium laqué, ce qui évite tout entretien ;
- Les éclairages extérieurs qui ont été renforcés par la fourniture et la pose de spots encastrés comprenant le câblage d'alimentation.

Le montant de cet avenant entraîne une augmentation du montant initial de 12 491.90 € HT soit 6% du marché initial.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant correspondant à ce marché.

Fait et délibéré en Mairie pour les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire
A. GIORGI

